

**GYM**  
VALAIS  
WALLIS



RÈGLEMENT 2022

*QUALIFICATIONS*

*AGRÈS*

# I. Généralités

## 1. Responsabilité

Les qualifications pour le championnat valaisan agrès sont placées sous la responsabilité du CT de Gym Valais-Wallis et sont organisés par la société de gymnastique les Colombes de Collombey-Muraz.

## 2. Concours

Les disciplines suivantes sont offertes :

- Agrès individuels garçons et filles C1 à C5

Samedi : catégories C4 et C5 aux Perraires / C3 au Corbier

Dimanche : catégories C1 aux Perraires et C2 au Corbier

Les catégories C1 et C2 Filles seront divisées en 2 groupes et classées séparément :- C1F A et C1F B  
- C2F A et C2F B

Les groupes seront définis sur la base des années de naissance des gymnastes, après les inscriptions.

## 3. Déroulement des concours

Dates : 23 et 24 avril 2022

Lieux : salle des Perraires, rte de Collombey-le-Grand 1, 1868 Collombey  
salle du Corbier, rte du Montagnier 81, 1868 Collombey

## 4. Participation

- Les gymnastes des catégories 1 à 5, filles et garçons, faisant partie d'une société de Gym Valais-Wallis peuvent participer aux qualifications.
- Les gymnastes ayant participé à un ou des concours en artistique durant la saison en cours ne sont pas admis.
- Conformément au règlement, les participants déclarés comme membres actifs FSG sont assurés auprès de la CAS de la FSG pour la responsabilité civile, les bris de lunettes et les accidents.
- Les gymnastes ont l'obligation de concourir dans les groupes prévus par les chefs de place. Les gymnastes seront groupés par sociétés dans la mesure du possible. Les groupes seront établis préalablement et affichés le jour du concours dans la salle de gym.

- Le moniteur est tenu d'annoncer la présence de ses gymnastes à la table de concours **au plus tard 30 minutes avant le rassemblement.**
- En cas de consommation avérée de produits illicites par un/une gymnaste, la direction de concours se réserve le droit de l'exclure de la compétition.
- Les participants aux fêtes/concours en public sont informés qu'ils peuvent être pris en photo ou filmés lors de leurs productions. Ces documents pourront se retrouver sur le site de Gym Valais-Wallis mais ne seront en aucun cas utilisés pour faire de la publicité payante.

## 5. Inscriptions

- **Tous les gymnastes doivent être inscrits dans FSG-Admin au 15 novembre 2021 faute de quoi, il ne sera pas possible de les inscrire « online »**
- Les inscriptions doivent être effectuées sur le site de Gym Valais Wallis : <https://inscription.gymvalais.ch/>  
Deux personnes par société (président et responsable technique) recevront un login pour effectuer les inscriptions et accéder à la marche à suivre disponible sur le site.

En cas de problème, contactez l'administrateur : François Boand,  
[fboand@netplus.ch](mailto:fboand@netplus.ch)

- Ouverture des inscriptions : **1 décembre 2021**  
Délai d'inscription : **23 janvier 2022.**
- Aucune inscription tardive ne sera prise en considération.

- **Juges pour les Cat. 1 et 2**  
Chaque société doit inscrire

Dès 1 gymnaste – 1 juge BI  
Dès 16 gymnastes – 2 juges BI  
Dès 31 gymnastes – 3 juges BI  
Et ainsi de suite

- **Juges pour les Cat. 3 et 4**  
Chaque société doit inscrire

Dès 1 gymnaste – 1 juge BI  
Dès 16 gymnastes – 2 juges BI  
Dès 31 gymnastes – 3 juges BI  
Et ainsi de suite

- **Juges pour la Cat. 5**

Chaque société doit inscrire

Dès 1 gymnaste – 1 juge BII

Dès 21 gymnastes – 2 juges BII

Dès 41 gymnastes – 3 juges BII

Et ainsi de suite

**Les juges en formation ne seront plus pris en compte dans les quotas.**

**Après inscription, chaque juge recevra un email de convocation et devra confirmer sa présence par écrit également.**

**Si aucun juge n'est inscrit, les gymnastes concourent sans être classés.  
Si le nombre de juge est insuffisant, la société est sanctionnée par une amende.**

## **6. Finance**

- Finance d'inscription Fr. 25.- par gymnaste, montant à verser sur le compte :  
BCV SION, GYM VALAIS-WALLIS, 3960 SIERRE,  
IBAN N° CH19 0076 5001 0130 1560 3
- **Délai de paiement : 23 janvier 2022**  
Préciser le motif de paiement : société, concours, catégories
- **Vos inscriptions ne seront pas prises en compte tant que votre paiement ne nous sera pas parvenu.**
- Gym Valais-Wallis se réserve le droit de facturer les mutations tardives.
- **Les finances d'inscriptions ne seront pas remboursées même sur présentation d'un certificat médical.**
- **Tous les prix souvenirs commandés dans les délais seront transmis aux moniteurs, y compris pour les gymnastes absents.**

## **7. Mesures de protection sanitaire**

- La lutte contre la propagation du virus Covid -19 nécessite de se conformer aux directives en vigueur lors du concours.
- Les personnes présentant des symptômes ne sont pas autorisées à se rendre sur le lieu du concours.

- Toutes les personnes présentes devront suivre les directives publiées dans le carnet de fête concernant l'organisation de la journée : Pass Covid, port du masque, présence du public, etc...
- Dans tous les cas, il faudra se conformer aux décisions de nos autorités.
- La responsable manifestation informera par email les moniteurs de toute modification susceptible de survenir dans un court délai avant le concours.

## 8. Résultats

- **A la fin du concours de chaque catégorie, selon un horaire précis, un moniteur par société doit venir contrôler les notes de ses gymnastes à la table de concours et signer la feuille de contrôle. Après 2 appels, les notes sont considérées comme acceptées.**
- L'annonce des résultats s'effectuera à la mi-journée et à la fin des concours.
- Tous les gymnastes se présentent à l'annonce des résultats en tenue gymnique et accompagnés d'un moniteur par société.
- Les gymnastes qui ne se présentent pas aux résultats ne reçoivent pas de médaille. Exception sera faite pour les absences justifiées annoncées au préalable à la direction de concours.
- Les résultats seront affichés dans les locaux de compétition et transmis aux moniteurs via l'enveloppe de Société.  
Ils seront également publiés sur le site [www.gymvalais.ch](http://www.gymvalais.ch) après la dernière proclamation officielle de la journée.

## 9. Distinctions

- Les trois premiers de chaque catégorie reçoivent une médaille, pour autant que le passage de catégorie soit réussi.
- Il y aura un classement garçons et un classement filles.
- Tous les participants inscrits au concours recevront un prix souvenir. Ces prix doivent être retirés par le moniteur après la proclamation des résultats, au local du contrôle des notes.

## 10. Classement

- Pour les filles, **50 % des gymnastes classées** seront qualifiées pour le Championnat Valaisan agrès (au minimum 40 et au maximum 50), pour autant que le passage de catégorie soit réussi.

- Pour les garçons, **50% des gymnastes classés** seront qualifiés pour le Championnat Valaisan agrès (au minimum 10 et au maximum 50), pour autant que le passage de catégorie soit réussi.
- Les gymnastes des **catégories 3, 4 et 5** qui ne peuvent pas participer à ces Qualifications pour raison médicale (avec certificat médical ⇒ blessure ou maladie), pour deuil ou pour une autre cause majeure (demande écrite au préalable) et qui ont terminé parmi les 10 premiers au Meeting Agrès Valaisan 2022 pourront participer au Championnat Valaisan. La décision finale sera prise par la direction de concours.
- Dès la fin du week-end des qualifications, vous devez inscrire vos gymnastes qualifiés, vos équipes et vos juges, aux championnats Valaisans via le site de gym Valais-Wallis et cela jusqu'au 10 mai 2022.

### 11. Jugement

- Catégories selon programme de classification. Fait foi le nouveau programme de compétition GAI GF / GM 2021.
- Toutes les réclamations de jugement sont à adresser uniquement au chef juge, sous peine de déduction aux gymnastes de la société.

## II. Règlements particuliers

- Catégories : Garçons : C1G, C2G, C3G, C4G, C5G.  
Filles : C1F A , C1F B, C2F A, C2F B, C3F, C4F, C5F.
- La répartition des gymnastes filles des catégories 1 et 2 sera établie en fonction de leur date de naissance, après inscriptions.
- Il n'est pas permis de concourir dans une catégorie inférieure à celle réussie en 2021
- Il n'est pas nécessaire d'amener les cartes de catégorie à la table de concours.
- Le CO met à disposition des installations sûres. Les sociétés sont responsables de l'utilisation en bonne et due forme des installations et des engins. La sécurité des gymnastes est prioritaire. Gym Valais-Wallis ainsi que le CO ne portent aucune responsabilité en cas d'utilisation des installations et des engins non conforme aux directives ainsi qu'en cas d'erreur de manipulation.
- Directives de sécurité : des liens de sécurité fermés, voire des boulons insérés, doivent servir à sécuriser les exercices aux anneaux balançants.

- **Merci de respecter les règles élémentaires de savoir-vivre dans les gradins, les vestiaires et aux divers postes de concours. Une attitude fair-play est attendue de la part des gymnastes, des moniteurs et des spectateurs.**

### **III. Dispositions finales**

- Les moniteurs et monitrices ou individuels qui agissent contrairement aux prescriptions et directives perdent leurs droits et peuvent être exclus des concours ou disqualifiés.
- Des réclamations éventuelles relatives aux concours sont à formuler par écrit au chef de place dans les 15 minutes qui suivent la fin des concours de la catégorie concernée, moyennant un versement de Fr. 100.-.
- Tous les cas non prévus dans le présent règlement de concours seront étudiés par le CT de Gym Valais-Wallis.
- En cas de doute ou d'interprétation différente, la version française du présent règlement fait foi.
- Les décisions prises sont sans appel.

**Si toutes les monitrices et tous les moniteurs se présentaient sur la place de concours en tenue gymnique, elles et ils seraient un exemple pour les gymnastes**

**Le Comité Technique de Gym Valais-Wallis  
Novembre 2021**

---

*Merci de votre collaboration et de votre participation !  
Gym Valais-Wallis vous souhaite, ainsi qu'à vos gymnastes, plein succès pour les compétitions à venir.*

---